

Effort fiscal des plus riches : une vérité qui dérange



Jonathan Deslauriers
Robert Gagné
Fabienne Gouba
Jonathan Paré

Auteurs

Jonathan Deslauriers
Robert Gagné
Fabienne Gouba
Jonathan Paré

Mise en page

Jérôme Boivin

**Centre sur la productivité et la prospérité –
Fondation Walter J. Somers
HEC Montréal**

3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) Canada H3T 2A7
Téléphone : 514 340-6449

Dépôt légal : troisième trimestre 2020
ISBN : 978-2-924208-71-7

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
Bibliothèque et Archives Canada, 2020

Image de page couverture: iStock @hyejin kang

Cette publication a bénéficié du soutien financier du ministère des Finances du Québec et de la Fondation Walter J. Somers.

Les textes, opinions, renseignements et informations exprimés dans le document n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et non celle du ministère des Finances. L'information présentée dans ce document ne reflète pas nécessairement les opinions du ministère des Finances.

© 2020 Centre sur la productivité et la prospérité –
Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal

Effort fiscal des plus riches : une vérité qui dérange

À propos du Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers

Le Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers mène une double mission. Il se consacre d'abord à la recherche sur la productivité et la prospérité en ayant comme principal sujet d'étude le Québec. Ensuite, il veille à faire connaître les résultats de ses travaux par des activités de transfert et d'éducation.

À propos de la Fondation Walter J. Somers

En hommage au fondateur de l'entreprise Walter Technologies pour surfaces, la famille Somers a mis sur pied la Fondation Walter J. Somers. À travers différents dons, la Fondation perpétue l'héritage familial d'engagement envers la communauté et contribue à la prospérité de la société québécoise, d'abord en veillant à améliorer sa productivité, mais également en appuyant l'excellence dans l'éducation des jeunes.

Pour en apprendre davantage sur le Centre, visitez le www.hec.ca/cpp ou écrivez-nous, à info.cpp@hec.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PORTRAIT DE LA FISCALITÉ AU CANADA	6
COMMENT MESURER ADÉQUATEMENT L'IMPACT DES RÉFORMES FISCALES?	10
COMMENT ESTIMER LA RÉACTION DES CONTRIBUABLES CANADIENS AUX CHANGEMENTS DE TAUX D'IMPOSITION?	15
LES RÉSULTATS	17
DISCUSSION ET CONCLUSION	21
BIBLIOGRAPHIE	23
SOURCE DES DONNÉES	24

INTRODUCTION

A l'instar de nombreux pays développés, le régime fiscal canadien est progressif, c'est-à-dire qu'il exige d'un côté une contribution proportionnellement plus importante de la part des contribuables ayant les revenus les plus élevés, et de l'autre, une contribution proportionnellement plus faible – voire nulle – de la part des contribuables à plus faible revenu.

Si en théorie un tel système assure une certaine équité entre les différentes classes de contribuables, son application s'accompagne en pratique d'un défi de taille : comment structurer les paliers d'imposition pour atteindre un équilibre qui favorise l'équité entre les contribuables tout en permettant au gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière de recettes fiscales ?

D'emblée, on peut penser que le fait d'augmenter les taux d'imposition des contribuables les mieux nantis permettra au gouvernement d'augmenter ses recettes fiscales et, conséquemment, de favoriser une redistribution plus équitable de la richesse. C'est d'ailleurs la voie qu'a empruntée le gouvernement Trudeau lorsqu'il a pris le pouvoir en 2015.

Donnant suite à une promesse électorale, le gouvernement a accordé une baisse des taux d'imposition à la classe moyenne dès 2016 en contrepartie de quoi, un nouveau palier d'imposition a été instauré pour les plus riches de manière à augmenter leur contribution à l'effort fiscal du pays. Le taux d'imposition appliqué sur la portion du revenu imposable excédant 200 000 \$ est ainsi passé de 29 % à 33 % le 1^{er} janvier 2016, alors que celui appliqué sur la tranche de revenu imposable situé entre 45 285 \$ et 90 563 \$ est passé de 22 % à 20,5 %.

Conscient qu'il ne s'agirait pas d'un jeu à somme nulle, c'est-à-dire que l'augmentation des revenus perçus auprès des mieux nantis ne couvrirait pas entièrement la baisse consentie à la classe moyenne, le gouvernement estimait que ces changements dans le régime fiscal du pays réduiraient ses revenus de 1,4 milliard de dollars la première année, soit une baisse de moins de 1 % de ses recettes fiscales.¹ La seconde année (2017), le gouvernement s'attendait à une baisse de revenus de 1,5 milliard de dollars. Ces prévisions auront été au mieux inexactes.

Contrairement aux attentes, les revenus fiscaux perçus auprès des mieux nantis ont diminué de 9,4% en 2016, alors que ceux perçus auprès des contribuables ayant bénéficié d'une baisse de taux n'ont diminué que de 0,3%. Résultat: les revenus perçus en vertu de l'impôt fédéral des particuliers ont chuté de 4,97 milliards de dollars suite à la réforme, soit une diminution globale de 3,6% par rapport à l'année précédente. Ces pertes se sont entièrement résorbées en 2017, mais les revenus fiscaux perçus auprès des mieux nantis n'ont pas augmenté plus rapidement.

À lui seul, cet exemple suffit à illustrer à quel point l'équilibre qui permet au gouvernement d'assurer l'équité entre les contribuables tout en atteignant ses objectifs en matière de recettes fiscales est difficile à atteindre.

D'un côté, il laisse entrevoir que le fait d'imposer plus lourdement les mieux nantis ne produit pas nécessairement les fruits escomptés. Comme il s'agit de contribuables particulièrement flexibles du point de vue fiscal, ils peuvent plus aisément éviter une charge additionnelle en empruntant la voie légale de la planification fiscale, en recourant à l'évitement fiscal, ou encore en modifiant leur comportement, par exemple en reportant un gain en capital, en devançant leur retraite, en réduisant leur temps de travail, etc.

De l'autre, cet exemple illustre les difficultés liées à la mesure de l'impact d'une réforme fiscale. Comme les recettes fiscales du gouvernement dépendent à la fois des taux en vigueur, de la conjoncture économique et du comportement des contribuables, on ne peut évaluer l'impact d'une réforme que par une simple relation de cause à effet entre les changements de taux et les recettes fiscales. En pratique, tous les facteurs qui influencent le revenu des contribuables doivent être considérés en simultanée si on souhaite isoler les effets d'une réforme fiscale.

Dans un tel contexte, une démarche plus complexe qu'un simple calcul des recettes *ante* et *post* réforme est requise pour évaluer adéquatement l'impact de celle-ci.

En s'appuyant sur les principaux résultats d'une étude économétrique présentée en parallèle, ce rapport propose ainsi une analyse de l'impact des changements fiscaux observés au Canada et dans les dix provinces canadiennes entre 2004 et 2016. D'après nos résultats, il apparaît très clairement que les contribuables canadiens les plus fortunés – soit ceux ayant un revenu supérieur à 150 000\$ – parviennent à éviter les hausses d'impôts qui leurs sont imposées en réduisant leur revenu total, ce qui ne serait pas le cas des autres catégories de contribuables.

Une fois l'incidence des autres facteurs isolée, on constate ainsi que la hausse imposée en 2016 aux contribuables les plus fortunés s'est traduite par une baisse de 7% de leur revenu total. Autrement dit, ces contribuables auraient évité l'effort fiscal additionnel exigé par le gouvernement fédéral en réduisant leur revenu. Bref, la réforme proposée par le gouvernement Trudeau n'aurait pas produit les résultats escomptés.

Ces résultats – ainsi que ceux de bon nombre d'analyses effectuées par le passé – envoient un message clair aux politiciens. Dans un contexte où les finances publiques du Québec et du Canada ont été grandement sollicitées en raison de la pandémie, les gouvernements seront inévitablement à la recherche de nouveaux revenus pour financer la relance et la pression populaire sera plus forte que jamais pour qu'ils se rabattent sur les mieux nantis. Cependant, des solutions alternatives devront être envisagées si le gouvernement cherche à combler ses besoins de financement.

La suite de ce rapport est organisée comme suit. Après avoir préalablement dressé un portrait succinct des régimes fiscaux au Canada, l'analyse démontre à l'aide d'exemples concrets pourquoi une évaluation *ante* et *post* réforme des recettes fiscales du gouvernement ne permet pas d'évaluer concrètement l'impact d'un changement dans les tables d'imposition. La démarche statistique employée pour évaluer la réponse des contribuables canadiens à un changement de taux est ensuite brièvement présentée. Finalement les résultats obtenus et leur implication en termes de recettes fiscales sont présentés en prenant le Québec comme référence.

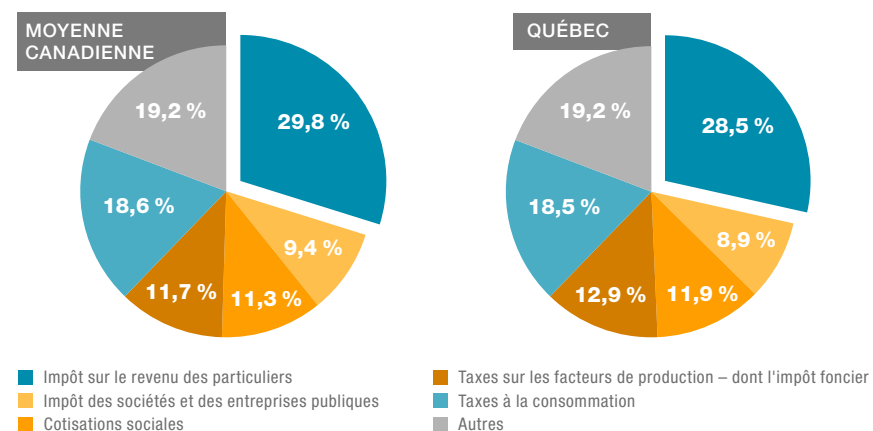
PORTRAIT DE LA FISCALITÉ AU CANADA

Passage obligé pour permettre de comprendre la suite du texte, cette section dresse un portrait de la fiscalité des particuliers au Canada. Pour alléger la présentation, l'accent est mis sur le cas du Québec.

L'IMPÔT SUR LE REVENU: LE PRINCIPAL OUTIL FISCAL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU CANADA

Au Canada, l'impôt sur le revenu des particuliers constitue la plus importante source de revenus des administrations publiques.² À lui seul, cet outil fiscal comptait pour environ 30% des revenus des administrations publiques au Québec et au Canada en 2018. En comparaison, les taxes à la consommation – deuxième source de revenus en importance – comptaient pour environ 18,5% des revenus des administrations publiques. L'impôt sur le revenu des particuliers est perçu à la fois par le gouvernement fédéral et celui des dix provinces canadiennes.³

GRAPHIQUE I
RÉPARTITION DES REVENUS DE L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES EN 2018



² Soit les administrations fédérale, provinciales et territoriales, locales, autochtones.

³ Notez que l'impôt foncier – communément désigné comme taxes municipales – prélevé par le palier municipal – est considéré dans la catégorie Taxes sur les facteurs de production.

LE RÉGIME FÉDÉRAL D'IMPÔT DES PARTICULIERS

Tel qu'illustré au graphique 2, le régime fiscal fédéral est progressif, c'est-à-dire que l'effort fiscal relatif exigé de la part des contribuables canadiens augmente en fonction de leur revenu.

Les contribuables profitent d'abord du montant personnel de base, ce qui fait en sorte qu'ils ne paient pas d'impôt sur les premiers 12 069 \$ de revenu imposable.⁴ Ensuite, les taux d'imposition augmentent par paliers – raison pour laquelle on se réfère dans le langage courant au concept de taux marginal d'imposition. Exception faite du Québec, où l'abattement du Québec réduit les taux fédéraux de 16,5% de manière à considérer le transfert de responsabilités fédérales, les contribuables canadiens sont assujettis aux mêmes taux fédéraux, peu importe leur province ou leur territoire de résidence.

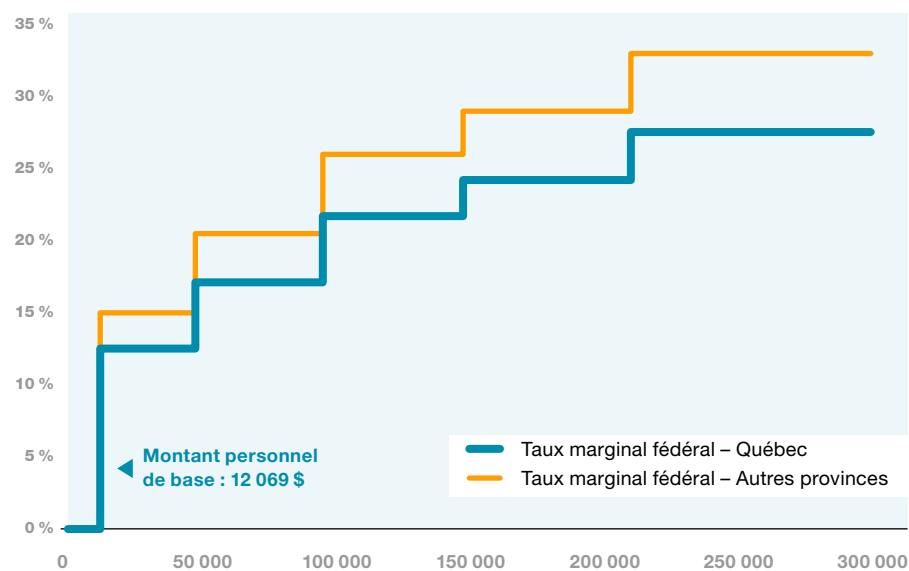
Le premier palier assujettit la tranche de revenu imposable située entre 12 070 \$ et 47 629 \$ à un taux d'imposition de 15 % (12,525 % au Québec), le second assujettit la tranche de revenu imposable située entre 47 630 \$ et 95 258 \$ à un taux de 20,5 % (17,118 % au Québec) et ainsi de suite. Le dernier palier prévoit un taux de 33 % (27,555 % au Québec) sur la portion de revenu imposable égale ou supérieure à 210 371 \$.⁵

Comme il s'agit de taux marginaux – en ce sens où le revenu des particuliers est imposé par paliers, et que les contribuables profitent du montant personnel de base, le taux d'impôt moyen payé sur l'ensemble du revenu imposable est plus faible que le taux du palier correspondant à ce revenu (Graphique 3).

Par exemple, un travailleur ayant un revenu imposable de 75 000 \$ est assujéti à deux paliers d'imposition au niveau fédéral. Il paiera donc 15 % sur la portion de son revenu située entre 12 070 \$ et 47 629 \$, et 20,5 % sur la portion restante (ou 12,525 % et 17,118 % s'il est établi au Québec). En tenant compte du montant personnel de base, ce travailleur paierait en pratique un taux moyen de 14,6 % sur l'ensemble de son revenu imposable (11,8 % s'il est établi au Québec). Un particulier ayant un revenu imposable de 200 000 \$ par année paierait pour sa part un taux moyen effectif d'environ 21,9 % (18,2 % au Québec) uniquement pour l'impôt fédéral.

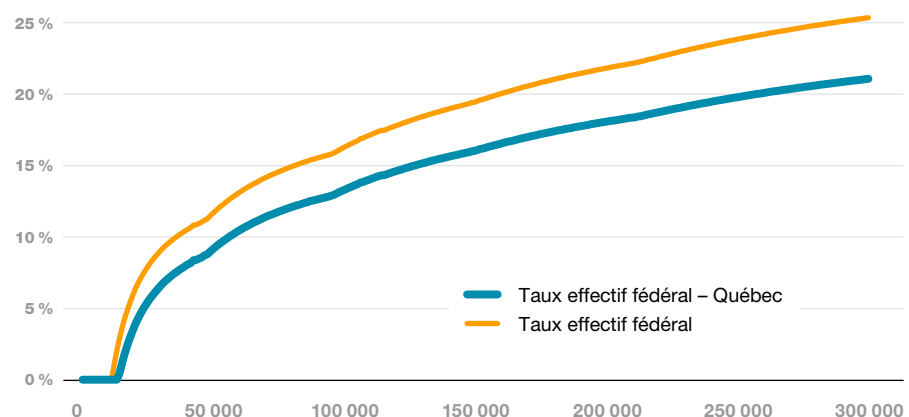
GRAPHIQUE 2

TAUX MARGINAL DE L'IMPÔT FÉDÉRAL DES PARTICULIERS (2019)



GRAPHIQUE 3

TAUX MOYEN DE L'IMPÔT FÉDÉRAL DES PARTICULIERS, 2019



4 Ces données fiscales sont celles de 2019.

5 Le montant personnel de base et les paliers d'imposition sont périodiquement indexés de manière à s'assurer qu'ils reflètent l'évolution du coût de la vie.

PORTRAIT GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le graphique 4 résume la situation fiscale des particuliers québécois en présentant les taux marginaux du Québec (ligne pointillée), puis en les combinant à ceux du fédéral (ligne pleine) de manière à obtenir le taux marginal combiné.

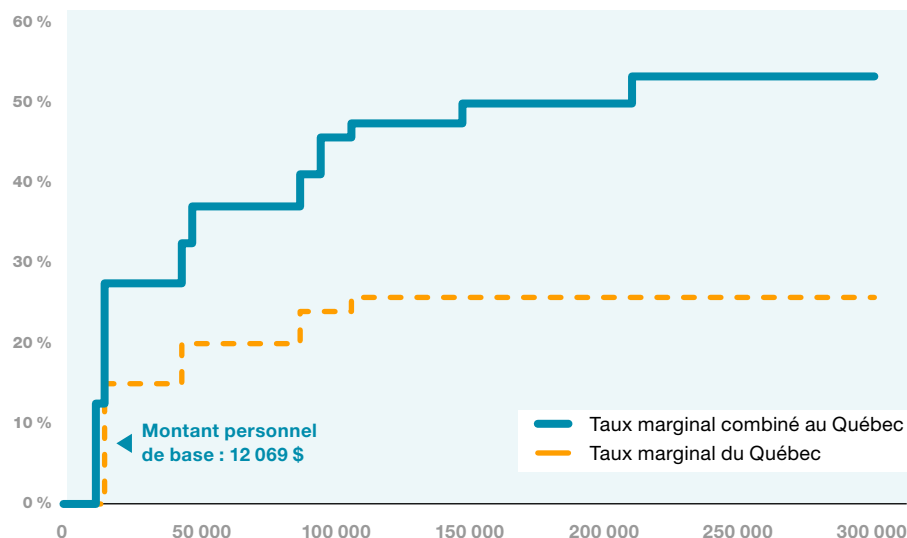
D'emblée, on constate que le montant personnel de base du régime provincial (15 269\$) est légèrement plus élevé que celui du régime fédéral (12 069\$). En revanche, le régime fiscal québécois compte un palier de moins, et le taux marginal le plus élevé est atteint plus rapidement. En 2019, le taux maximum en vigueur (25,75%) s'appliquait ainsi pour la portion du revenu excédant 106 555\$.

En combinant les taux marginaux du Québec à ceux du fédéral, on constate que les particuliers québécois sont assujettis à huit paliers d'imposition distincts. En omettant le court palier créé par l'écart qui sépare les montants personnels de base, le taux marginal combiné le plus faible est de 27,525%, alors que le taux marginal combiné le plus élevé est de 53,5%, ce taux étant applicable sur la portion du revenu qui excède 210 371\$.

En calculant le taux moyen payé par les Québécois aux deux paliers de gouvernement (Graphique 5), on peut voir qu'un particulier ayant un revenu de 210 371\$ paiera dans les faits un taux moyen d'environ 39,5% sur l'ensemble de ses revenus. Un particulier ayant un revenu de 75 000\$ paie pour sa part un taux moyen d'approximativement 25,8%.

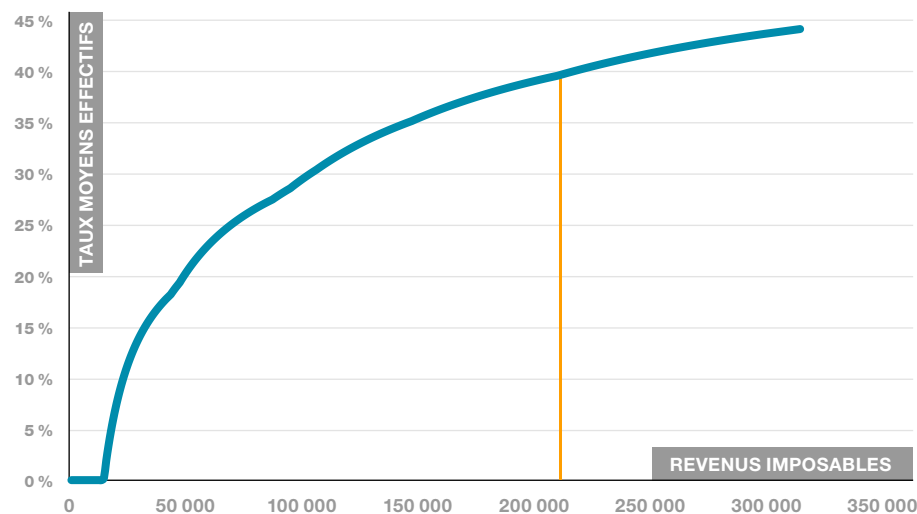
GRAPHIQUE 4

TAUX MARGINAL DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS DU QUÉBEC ET TAUX MARGINAL COMBINÉ FÉDÉRAL/PROVINCIAL, 2019



GRAPHIQUE 5

TAUX MOYEN COMBINÉ DE L'IMPÔT FÉDÉRAL ET PROVINCIAL DES PARTICULIERS, 2019

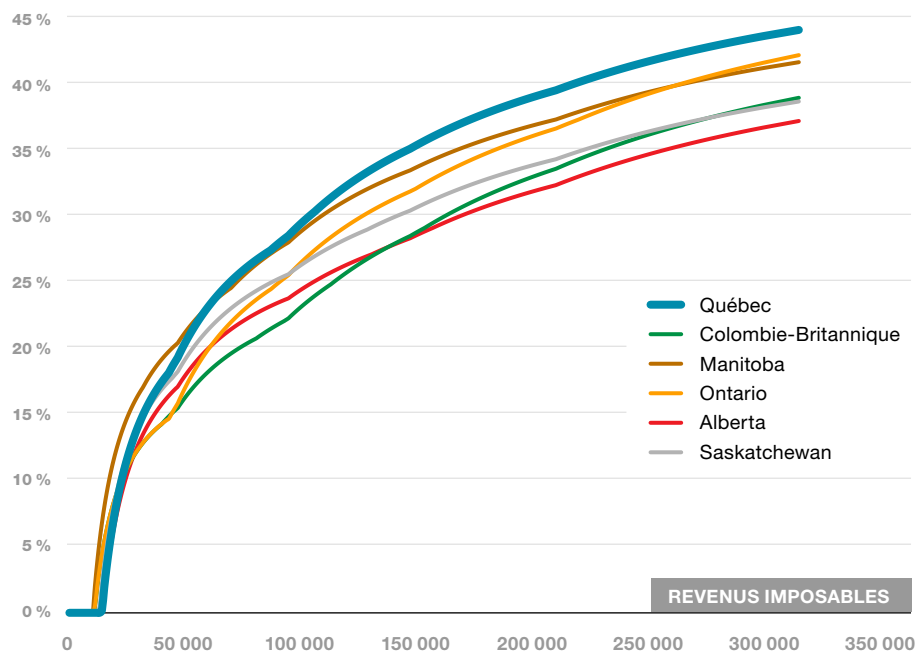


Ceci étant dit, les particuliers québécois n'en demeurent pas moins les plus lourdement imposés au Canada. En comparant le taux moyen payé par les particuliers de chaque province⁶ aux deux paliers de gouvernement (Graphique 6), on constate que les Québécois sont généralement assujettis aux taux les plus élevés sur la majeure partie de la distribution du revenu imposable. En fait, seuls les contribuables ayant un revenu inférieur à 24 000\$ sont assujettis à un taux moyen effectif inférieur à celui de la majorité des autres provinces.⁷

À partir de 56 000\$, les taux moyens en vigueur au Québec sont parmi les plus élevés au Canada. En fait, seul le Manitoba rivalise avec le Québec à partir de ce point. Et une fois la barre des 100 000\$ de revenu imposable franchie, les Québécois sont systématiquement assujettis à un taux d'impôt moyen supérieur à celui des autres provinces.

GRAPHIQUE 6

TAUX MOYEN COMBINÉ DE L'IMPÔT FÉDÉRAL/PROVINCIAL DES PARTICULIERS, 2019



6 Ces données considèrent l'équivalent des montants personnels de base de chaque province et les surtaxes en vigueur en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard pour l'impôt payé excédant respectivement 4 740\$ et 12 500\$.

7 L'Alberta a le taux moyen effectif le plus bas pour les contribuables ayant un revenu inférieur à 27 000\$.

COMMENT MESURER ADÉQUATEMENT L'IMPACT DES RÉFORMES FISCALES ?

Dans la mesure où un certain nombre d'éléments influencent le revenu des contribuables en amont de l'impôt, et que leur incidence fluctue à travers le temps, l'évaluation de l'impact d'une réforme fiscale ne peut se limiter qu'à une simple évaluation des recettes fiscales *ante* et *post* réforme puisqu'il ne peut isoler l'effet de cette dernière.

Pour illustrer la dynamique qui se cache derrière la mécanique fiscale, on peut se référer à l'impact de la conjoncture économique sur l'assiette fiscale du gouvernement, c'est-à-dire la richesse économique sur laquelle il peut prélever ses revenus.

En général, l'assiette fiscale du gouvernement tend à s'accroître en période de croissance économique. Les ventes des entreprises s'accroissent, les salaires augmentent et les emplois sont plus nombreux, ce qui favorise naturellement la croissance des revenus du gouvernement. Inversement, l'assiette fiscale tend à rétrécir lorsque l'économie est confrontée à un choc qui perturbe l'économie, par exemple une récession. Le cas échéant, la contraction de l'activité économique entraîne des pertes d'emploi et la pression sur les revenus du gouvernement augmente.

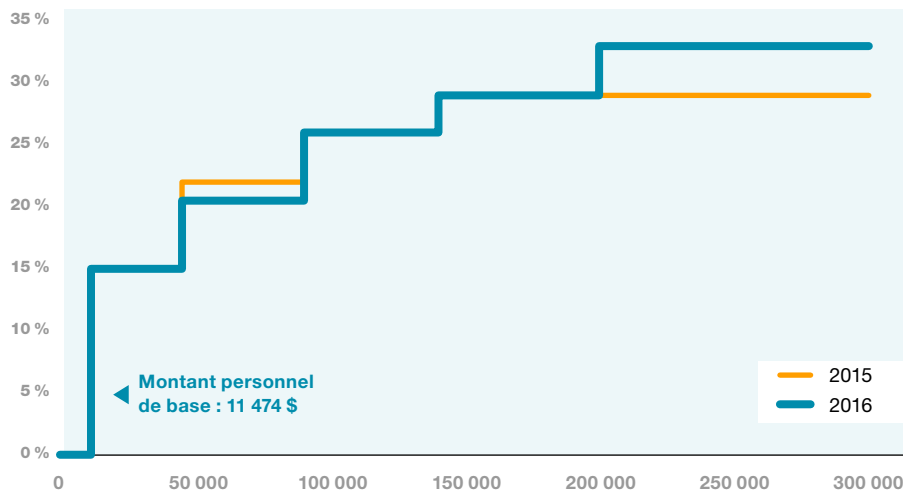
Dans la mesure où une réforme s'inscrit vraisemblablement dans l'un ou l'autre de ces cas de figure, on comprend que l'ampleur de l'impact d'une réforme fiscale sera nécessairement surestimée ou sous-estimée selon sa nature et le moment où elle est initiée. Par exemple, une réforme visant à réduire les taux d'imposition initiée en marge d'un ralentissement économique risque de générer une chute plus rapide des revenus fiscaux du gouvernement, alors qu'inversement, elle pourrait s'accompagner d'une augmentation de revenus si elle était mise de l'avant au moment où la croissance économique s'accélérait. Dans un cas comme dans l'autre, on pourra difficilement isoler l'impact des changements de taux proposés.

L'exemple de la réforme de 2016 proposée par le gouvernement fédéral illustre particulièrement bien cette réalité.

Donnant suite à une promesse électorale, le gouvernement Trudeau a réduit les taux de la classe moyenne en contrepartie de quoi, un nouveau palier d'imposition a été créé afin d'augmenter la contribution des contribuables les plus riches (Graphique 7). Le taux d'imposition applicable sur la portion du revenu imposable égale ou supérieure à 200 000\$ est ainsi passé de 29% à 33% le premier janvier 2016 – une augmentation de 13,79%, alors que le taux applicable sur la tranche de revenu situé entre 45 282\$ et 90 563\$ est passé de 22% à 20,5% – une diminution de 6,82%.

GRAPHIQUE 7

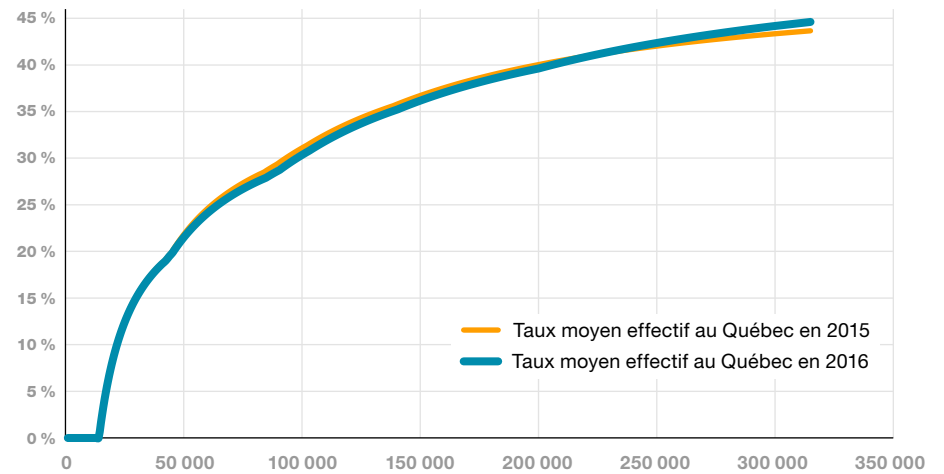
TAUX MARGINAUX DE L'IMPÔT FÉDÉRAL AVANT ET APRÈS LA RÉFORME DE 2016



Compte tenu de la baisse de taux consentie sur la portion du revenu imposable située entre 45 282\$ et 90 563\$, la réforme a réduit le taux d'impôt moyen des contribuables ayant un revenu imposable inférieur à 230 000\$ (Graphique 8) et, au final, seuls les contribuables ayant un revenu imposable supérieur à 250 000\$ ont concrètement été affectés par l'ajout d'un nouveau palier d'imposition.

GRAPHIQUE 8

TAUX MOYEN COMBINÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS AU QUÉBEC AVANT ET APRÈS LA RÉFORME FÉDÉRALE DE 2016

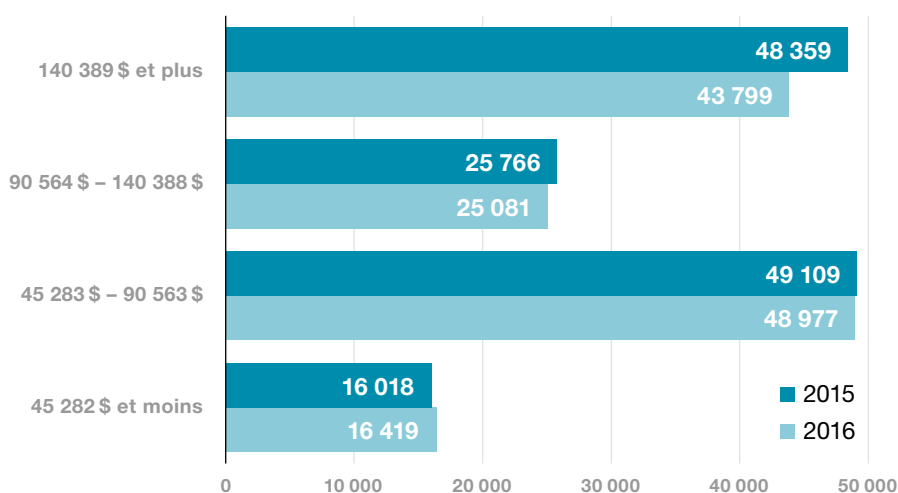


En somme, le gouvernement a tenté de financer une partie de la baisse d'impôt proposée à la classe moyenne en demandant «au 1% des contribuables canadiens les plus riches de fournir une contribution un peu plus élevée». ⁸ Apparemment, la réforme n'aura pas produit les résultats escomptés.

8 [Ministère des Finances](#). Selon la distribution du revenu au Canada en 2017, les 1% les plus riches gagnaient 236 000\$ et plus.

En dépit de la baisse des taux offerte à la classe moyenne, les revenus perçus par le gouvernement fédéral auprès des contribuables situés dans le palier 45 282 \$ – 90 563 \$ n'ont diminué que de 0,3% en 2016 (Graphique 9). En revanche, les revenus prélevés auprès des plus riches ont diminué de 9,4% alors que pourtant, le taux d'impôt applicable sur la portion du revenu égale ou supérieure à 200 000 \$ a été majoré de 13,79%.⁹ Selon toute vraisemblance, les objectifs de la réforme n'ont pas été atteints.

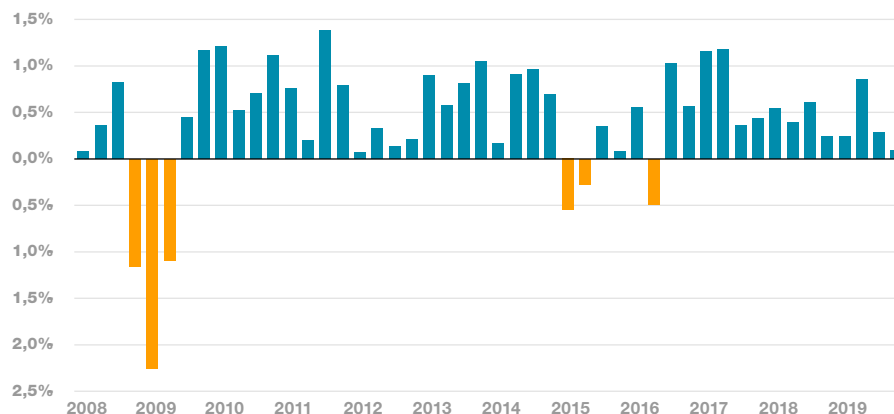
GRAPHIQUE 9
IMPÔT FÉDÉRAL PAYÉ PAR LES CONTRIBUABLES PAR TRANCHE D'IMPOSITION
EN MILLIONS DE DOLLARS COURANTS



Ceci étant dit, on doit être conscient que l'inadéquation entre les résultats attendus et ceux observés peut s'expliquer, du moins en partie, par la conjoncture économique qui prévalait au moment de la réforme.

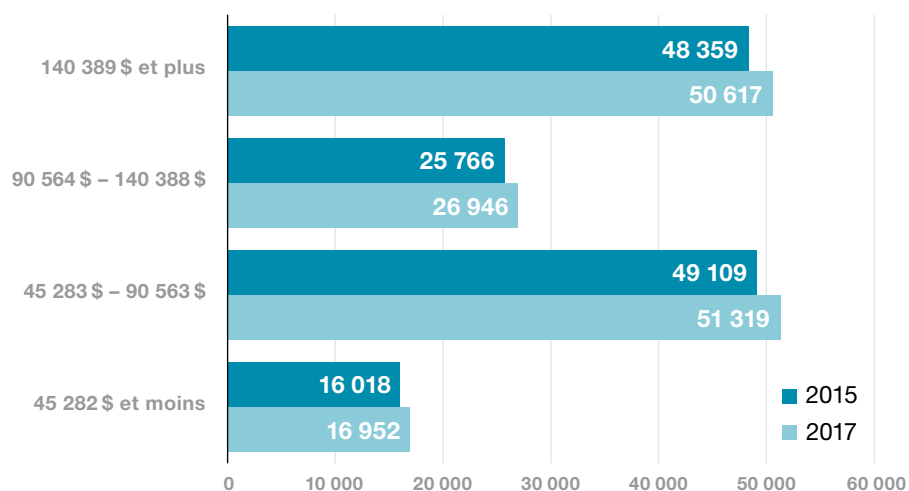
Lorsque la réforme est entrée en vigueur, la croissance de l'économie canadienne était pratiquement au neutre (Graphique 10). Trois trimestres de décroissance du PIB réel canadien avaient été observés – les premiers depuis la récession de 2008 – et la croissance économique était plutôt lente. Bref, la réforme de 2016 a coïncidé avec un rétrécissement de l'assiette fiscale du gouvernement. Difficile dès lors d'évaluer l'impact de la réforme puisque les revenus du gouvernement ont très certainement été entraînés à la baisse par le ralentissement économique.

GRAPHIQUE 10
ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU PIB RÉEL AU CANADA



En 2017, la totalité des pertes fiscales enregistrées par le gouvernement canadien l'année précédente se sont résorbées (Graphique 11). Les revenus perçus auprès des contribuables du palier 45 282 \$ – 90 563 \$ ont alors augmenté de 4,5% par rapport au niveau de 2015, alors que ceux perçus sur les paliers excédant 140 388 \$ ont augmenté de 4,6%.

GRAPHIQUE 11
IMPÔT FÉDÉRAL PAYÉ PAR LES CONTRIBUABLES PAR TRANCHE D'IMPOSITION
EN MILLIONS DE DOLLARS COURANTS



⁹ Les données ne permettent pas de diviser les revenus fiscaux du gouvernement sur le nouveau palier avant la réforme. Pour cette raison, le calcul est basé sur l'ancien palier, soit à partir de 140 388 \$.

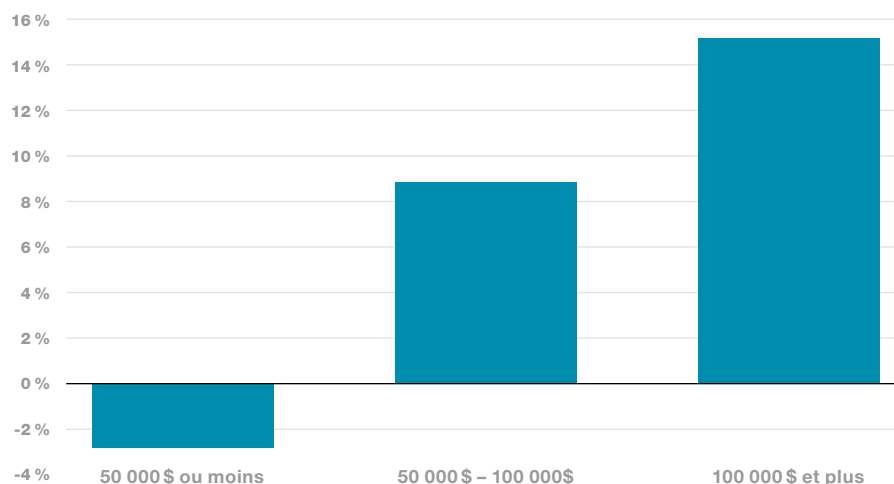
Au-delà de l'incidence de la conjoncture économique sur la réforme, le fait que les revenus perçus dans les paliers supérieurs n'aient pas progressé plus rapidement dans les deux années qui ont suivi la réforme laisse présager que cette dernière n'a pas produit les résultats espérés. Que ce soit par les voies légales de la planification ou de l'évitement fiscal, ou plus simplement en modifiant leur comportement, les mieux nantis ont vraisemblablement échappé à l'effort fiscal additionnel qui leur était demandé. Est-ce dire que le fait de taxer plus lourdement les plus riches ne constitue pas une solution fiscale adéquate?

Pas nécessairement. En remontant un peu plus loin dans le temps, on constate qu'une réforme similaire initiée par le gouvernement du Québec en 2013 a produit les résultats attendus en 2016 par le gouvernement Trudeau.

Suite à l'ajout d'un nouveau palier qui a fait passer le taux d'imposition provincial de 24,0% à 25,75% pour la tranche de revenu excédant 100 000\$, les revenus fiscaux prélevés par le gouvernement du Québec auprès de cette classe de contribuables ont augmenté plus rapidement que ceux des classes inférieures (Graphique 12). Au cours des deux années qui ont suivi la réforme,¹⁰ l'impôt à payer¹¹ sur la portion de revenu excédant 100 000\$ a augmenté de 15,2%, alors que l'impôt à payer sur la portion située entre 50 000\$ et 100 000\$ n'a augmenté que de 8,9%.

GRAPHIQUE 12

PROGRESSION DE L'IMPÔT À PAYER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTRE 2012 ET 2014 SELON LA TRANCHE DE REVENU TOTAL



Quoiqu'il ne s'agisse que de l'une des nombreuses interactions qui peuvent moduler l'impact d'une réforme fiscale, ces exemples suffisent à démontrer qu'une simple relation de cause à effet ne permet pas de mesurer adéquatement la réaction des contribuables à un changement de taux marginal d'imposition. En pratique, des méthodes statistiques plus sophistiquées doivent être employées pour évaluer la réponse des contribuables en considérant toutes autres choses comme étant égales par ailleurs.

La section qui suit propose un résumé de la méthode employée pour estimer la réponse des canadiens à un changement de taux d'imposition. Cette méthode a déjà été employée une première fois en 2004¹² pour évaluer la réponse des Canadiens à partir des données observées entre 1972 et 1996. Dans le cas présent, la méthode s'appuie sur des données de 2004 à 2016. Se référer au document technique [disponible ici](#) pour obtenir la démarche empirique complète.

10 Soit en 2013 et 2014.

11 La source de données utilisée diffère de celle employée aux graphiques 9 et 11. Les données du graphique 12 proviennent des statistiques fiscales des particuliers pour l'année d'imposition 2016. Elles correspondent à l'impôt à payer par tranche de revenu total qui est calculé comme étant la différence entre l'impôt sur le revenu imposable et les crédits non remboursables.

12 Gagné, R., J. Nadeau et F. Vaillancourt (2004): "Réactions des Contribuables aux Variations des Taux Marginaux d'Impôt: une Étude portant sur des Données de Panel au Canada," *L'Actualité Économique*, 80(2-3) : 383-404.

UNE LITTÉRATURE RÉVÉLATRICE

La réaction des contribuables aux réformes fiscales a été l'objet de nombreuses études, la majorité d'entre elles étant basées sur des données américaines. On peut notamment citer Feldstein (1995), Auten et Carroll (1994, 1995), Gruber et Saez (2002), Lindsey (1987), Kopczuk (2005), Giertz (2007), Weber (2014) et Saez, Slemrod et Giertz (2012).

En plus de confirmer le fait que les particuliers réagissent aux variations des taux marginaux en ajustant leurs revenus, les résultats de ces études empiriques tendent à soutenir l'idée selon laquelle le degré de sensibilité augmenterait avec le niveau de revenus. En d'autres termes, les classes de contribuables les plus riches réagissent plus fortement aux changements de taux marginaux comparativement aux contribuables moins fortunés.

Bien qu'étant plus rares, certaines études utilisent des données canadiennes pour estimer la réponse des particuliers aux changements de taux marginaux d'imposition. On peut citer par exemple Gagné *et al* (2004) qui utilisent des données provinciales canadiennes pour évaluer la sensibilité des classes de revenu élevé (entre 100 000\$ et 150 000\$) et très élevé (plus de 150 000\$), ainsi que la série de travaux par Milligan et Smart qui se concentrent sur les particuliers canadiens les plus riches.

Milligan et Smart (2015a) analysent la réponse des particuliers canadiens aux variations des taux marginaux et, selon leurs résultats, cette réaction dépendrait du niveau de revenu, la réaction la plus forte étant observée chez les contribuables faisant partie des 0,1 % les plus riches. Milligan et Smart (2015b) évaluent les effets d'une hausse des taux marginaux provinciaux sur les individus les plus riches en termes de gains potentiels de revenus gouvernementaux et leurs résultats indiquent que ces gains dépendent des provinces. En effet, les provinces ayant une forte concentration des revenus dans les mains des plus riches et des taux marginaux statutaires relativement bas bénéficieront le plus de ces hausses de taux. En revanche, des provinces avec un niveau de taxation élevé et une faible proportion des riches bénéficieront le moins de ces hausses de taux. C'est notamment le cas du Québec.

COMMENT ESTIMER LA RÉACTION DES CONTRIBUABLES CANADIENS AUX CHANGEMENTS DE TAUX D'IMPOSITION?

Le modèle économétrique développé pour estimer la réaction des contribuables canadiens aux taux marginaux d'imposition¹³ divise les contribuables en trois classes de revenu :

- la classe moyenne, les contribuables ayant un revenu de 50 000 \$ à 99 999 \$;
- la classe moyenne élevée, les contribuables ayant un revenu de 100 000 \$ à 149 999 \$;
- les mieux nantis, les contribuables ayant un revenu de 150 000 \$ et plus

¹³ Gagné, R., J. Nadeau et F. Vaillancourt (2004) : "Réactions des Contribuables aux Variations des Taux Marginaux d'Impôt: une Étude portant sur des Données de Panel au Canada," *L'Actualité Économique*, 80(2-3) : 383-404.

Les contribuables ayant un revenu inférieur à 50 000\$ sont exclus de l'analyse, cette classe de contribuables étant présumée peu sensible à des variations de taux d'imposition. En somme, les revenus de ces contribuables proviennent principalement de revenus d'emploi, de sorte qu'ils peuvent difficilement se soustraire à une hausse de taux, si ce n'est en réduisant leur temps de travail.

Puisqu'on suppose que les contribuables les mieux nantis réagiront à une hausse de taux en soustrayant une partie de leurs revenus à l'impôt, il paraissait nécessaire de prendre la définition la plus large du revenu. Pour cette raison, le modèle mesure la réaction des contribuables sur la base de leur revenu total, c'est-à-dire en considérant l'ensemble de leurs revenus,¹⁴ sans tenir compte des déductions fiscales¹⁵ auxquelles ils ont droit. En procédant ainsi, on s'assure de capter la réaction des contribuables, peu importe qu'ils tentent de se soustraire à une hausse d'impôt en utilisant la planification ou l'évitement fiscal pour réduire leur revenu, ou plus simplement en modifiant leur comportement.

¹⁴ Revenus d'emploi, le montant imposable des dividendes, revenus de location, intérêt et autres revenus de placement, gains en capital imposables, revenus nets de sociétés de personne, prestations gouvernementales, etc.

¹⁵ Les déductions légales incluent entre autres les cotisations à des régimes de pension agréés (RPA), les cotisations à des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER), les cotisations syndicales, les frais de garde d'enfants, les déductions pour options d'achat de titres, les déductions pour gains en capital, etc.

Le modèle met d'abord en relation le revenu total des trois classes de contribuables¹⁶ avec différentes variables économiques de manière à capter l'influence d'un maximum de déterminants du revenu, et ainsi isoler la réponse des contribuables à un changement de taux.

Outre les taux marginaux d'imposition combinés moyens propres à chacune des classes,¹⁷ le modèle utilise les variables provinciales suivantes: croissance économique, croissance du taux de chômage, coefficient de Gini (une mesure des inégalités dans la répartition du revenu), ainsi que des variables de contrôle pour capter les influences spécifiques au temps et aux provinces.

Si le nombre de variables économiques semble à première vue limité, on doit savoir que les variables de contrôle liées au temps et aux provinces captent l'essentiel des fluctuations du revenu des contribuables. D'un côté, les variables de temps captent l'influence de tous les éléments qui affectent l'ensemble des provinces pour chacune des années couvertes par l'analyse. De l'autre, les variables de provinces captent l'influence de tous les éléments qui affectent spécifiquement une province sur l'ensemble de la période. Le revenu de chaque classe étant par ailleurs mesuré en fonction de son poids dans l'ensemble des revenus plutôt qu'en dollars, le modèle parvient à contrôler la majeure partie des influences exercées sur le revenu.

En contrôlant les principaux facteurs d'influence du revenu, le modèle permet de mesurer adéquatement la réponse de chaque classe de contribuables à un changement de taux. Si une hausse du taux marginal moyen auquel une classe est assujettie entraîne une baisse statistiquement significative du revenu de la classe, on conclura que ces contribuables auront vraisemblablement évité la hausse en soustrayant une partie de leurs revenus, par exemple en repoussant la déclaration d'un gain en capital, en utilisant des mécanismes d'évitement fiscal ou encore, pour certains, en cachant une partie de leurs revenus dans des paradis fiscaux. Inversement, on comprendra que les contribuables n'ont pas été en mesure d'éviter la charge fiscale additionnelle si le revenu total d'une classe ne change pas suite à un changement de taux.

Pour appuyer ces résultats, le modèle permet dans un deuxième temps d'estimer la réaction des trois classes de contribuables en mesurant l'évolution du nombre de contribuables présents dans une classe suite à un changement de taux. Si une hausse de taux s'accompagne d'une baisse statistiquement significative du nombre de contribuables, on obtiendra une preuve statistique que cette classe de contribuables parvient à éviter une hausse d'impôt en réduisant ses revenus, l'hypothèse étant que ces contribuables seraient passés d'une classe à une autre suite à leur effort pour réduire leur revenu. Inversement, une classe de contribuables qui ne fluctuerait pas en nombre suite à un changement de taux indiquerait l'absence d'une telle flexibilité fiscale.

16 Soit la somme des revenus de tous les contribuables de la classe. Le revenu d'une classe est mesuré en parts sur l'ensemble du revenu, ce qui permet, entre autres, d'éliminer les écarts de taille de classes entre les provinces.

17 Note méthodologique, qui indique la source, mais également le fait que la variable ait été élevée au carré afin de tester la présence d'une relation non linéaire avec le revenu ou le nombre de contribuables.

LES RÉSULTATS

Les résultats obtenus en analysant la réaction des contribuables canadiens face à un changement de taux sont non seulement cohérents avec les résultats des principales études, mais ils s'avèrent très similaires à ceux obtenus en 2004.

D'emblée, l'analyse confirme que les contribuables ayant les revenus les plus élevés réagissent fortement à une hausse de taux. (Tableau I). En fait, les résultats obtenus démontrent clairement que les contribuables de la classe de revenu très élevé parviennent à se soustraire d'une hausse de taux en réduisant leur revenu total.

Conformément aux résultats attendus, la réponse des contribuables s'affaiblit lorsqu'on passe aux classes de revenu inférieures. Selon les résultats obtenus, les contribuables de la classe de revenu élevé (100 000 \$ à 149 999 \$) parviennent eux aussi à éviter une hausse de taux en réduisant leur revenu total, mais leur réponse serait quatre fois moins forte que celle des mieux nantis. L'effet sur le revenu étant somme toute limité, les hausses de taux n'auraient aucun effet significatif sur le nombre de contribuables de la classe. Aucun effet ne serait par ailleurs enregistré pour la classe de revenu moyen (50 000 \$ à 99 999 \$). En étant incapable d'ajuster leurs revenus, ces contribuables seraient conséquemment vulnérables face à un changement de taux.

TABLEAU I
SOMMAIRE DES RÉSULTATS

	RÉACTION À UNE HAUSSE DE TAUX EN TERMES DE	
	REVENU TOTAL	NB. DE CONTRIBUABLES
Revenu très élevé (150 000 \$+)	↓↓	↓
Revenu élevé (100 000 à 150 000 \$)	↓	Aucun effet significatif
Revenu moyen (50 000 à 100 000 \$)	Aucun effet significatif	Aucun effet significatif

NOTE: Deux flèches indiquent que les coefficients estimés sont significatifs à un niveau de confiance de 1 %, ce qui signifie qu'il y a 1 % des chances qu'il n'y ait pas de relation entre les deux variables même si l'estimation révèle la présence d'une relation statistiquement significative. Une flèche indique que les coefficients estimés sont significatifs à un niveau de confiance de 5 %, ce qui signifie qu'il y a 5 % des chances qu'il n'y ait pas de relation entre les deux variables même si l'estimation révèle la présence d'une relation statistiquement significative.

UN APERÇU DES RÉSULTATS ÉCONOMÉTRIQUES

Les estimations démontrent l'existence d'une réponse négative et statistiquement significative de la part des contribuables de la classe de revenu la plus élevée (ceux ayant des revenus supérieurs à 150 000 \$). Selon les résultats obtenus, une hausse de 10% du taux d'impôt marginal de cette classe de contribuables s'accompagnerait d'une baisse de 10% de leur revenu total, en plus d'entraîner une baisse d'approximativement 5% du nombre de contribuables de la classe. En d'autres mots, ces résultats démontrent que les contribuables les plus fortunés parviendraient à se soustraire à une hausse de taux en réduisant leur revenu total et que l'effet serait suffisamment important pour que certains d'entre eux passent à une classe de revenu inférieure.

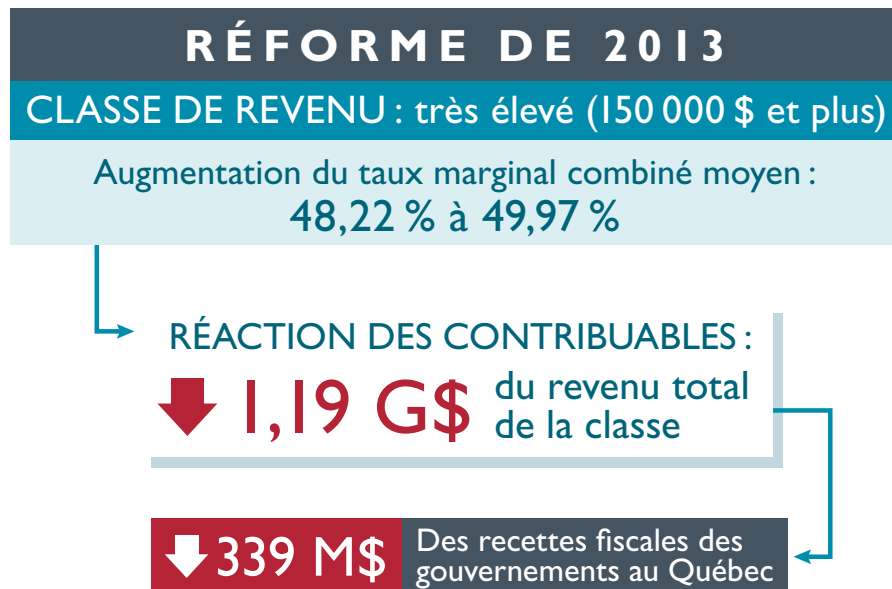
Ces effets s'estompent dans les classes de revenu inférieures et la réaction des contribuables s'affaiblit. Selon les résultats obtenus, une hausse de 10% du taux d'impôt marginal des contribuables à revenu élevé (100 000 \$ à 150 000 \$) entraînerait une réduction d'environ 2,2% du revenu total de la classe. L'effet sur le revenu étant somme toute limité, les hausses de taux n'auraient aucun effet significatif sur le nombre de contribuables de la classe. Aucun effet statistiquement significatif n'est par ailleurs obtenu du côté des contribuables de la classe de revenu moyen (50 000 \$ à 100 000 \$).

En somme, les résultats pointent en direction des effets attendus. Les contribuables les mieux nantis parviendraient à éviter la hausse en réduisant leur revenu – au point où certains d'entre eux changeraient de classe – ce qui ne serait pas le cas de ceux ayant des revenus moins importants.

Une fois les principaux résultats exposés, on peut obtenir un aperçu plus précis de leur implication en utilisant pour exemples la réforme provinciale de 2013 et la réforme fédérale de 2016. En inscrivant ces réformes dans le modèle estimé, il est possible de chiffrer la réaction des contribuables et, par extension, de mesurer leur impact sur les recettes fiscales des gouvernements au Québec.¹⁸

L'ajout d'un nouveau palier d'imposition au Québec en 2013 a fait passer le taux marginal combiné moyen de la classe de revenu très élevé¹⁹ de 48,22% à 49,97%, soit une hausse de 3,63% (Graphique 13). En vertu des résultats de la première estimation, les contribuables de cette classe auraient alors réduit leur revenu total de 1,19 milliard de dollars en cherchant à se soustraire à la hausse. En considérant toutes autres choses comme étant égales par ailleurs, la réaction des contribuables aura ultimement entraîné une diminution des recettes fiscales des gouvernements d'environ 339 millions de dollars.²⁰ En outre, les résultats de la seconde estimation révèlent que 2 109 contribuables seraient passés à une classe de revenu inférieure, ce qui représente une baisse de 2% par rapport au niveau affiché avant la réforme. Selon toute vraisemblance, le déclassement de ces contribuables aurait été entraîné par leur effort pour réduire leur revenu.

GRAPHIQUE 13



18 Les estimations sont effectuées en considérant spécifiquement le Québec. Les recettes comprennent celles du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada.

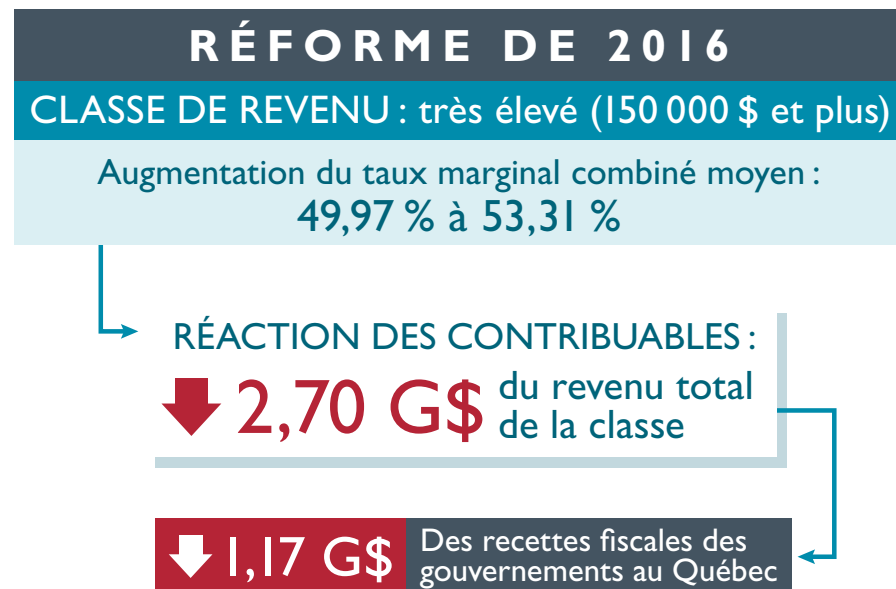
19 Ces taux correspondent à la croissance simple du taux marginal statutaire combiné (fédéral et provincial) de la classe de revenu très élevé enregistrée en 2016, qui est l'année d'implantation de la réforme fiscale.

20 Soit une baisse de 0,724%, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

La réforme de l'impôt fédéral en 2016 (Graphique 14) aurait quant à elle eu des effets encore plus importants sur les revenus des gouvernements au Québec. Ainsi, l'ajout d'un nouveau palier d'imposition s'est traduit par une augmentation de 6,68% du taux marginal combiné moyen de la classe de revenu très élevé, la réforme ayant fait passer ce taux de 49,97% à 53,31%.²¹ En réaction à la hausse, ces contribuables auraient réduit leurs revenus totaux de 2,7 milliards de dollars afin de se soustraire à l'effort fiscal additionnel exigé par le gouvernement fédéral. Résultat: la réforme aurait entraîné une baisse des recettes fiscales de 1,17 milliard de dollars au Québec,²² et 4 711 contribuables seraient passées à une classe de revenu inférieure en cherchant à réduire leur revenu total.²³

Quoique ces résultats ne tiennent pas compte de la dynamique à plus long terme des hausses d'impôts, une conclusion s'impose: en considérant toutes autres choses comme égales par ailleurs, ces réformes n'ont clairement pas produit les résultats escomptés. Autrement dit, les gouvernements ne devraient pas se rabattre sur les contribuables les mieux nantis pour équilibrer leurs budgets dans une perspective de court terme.

GRAPHIQUE 14



21 La hausse est plus faible que celle enregistrée pour le taux statutaire fédéral parce qu'il s'agit de la variation en pourcentage de l'imposition marginale statutaire combinée (fédéral et provincial).

22 Soit une baisse de 2,278%.

23 Soit une baisse de 3,587%.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Dans un contexte où la pandémie a porté les dépenses publiques à des niveaux record, les gouvernements seront assurément à la recherche de nouveaux revenus. La tentation d'exiger un effort accru de la part des contribuables les mieux nantis sera alors plus forte que jamais. Pourtant, d'autres solutions devront être envisagées.

À l'instar de plusieurs autres études, la présente analyse démontre clairement que les contribuables les mieux nantis parviennent à éviter les hausses d'impôts. Non seulement sont-ils en mesure de réduire leurs revenus afin d'échapper à la hausse, mais leurs efforts se révèlent suffisamment importants pour que certains d'entre eux passent à une classe de revenu inférieure.

Les résultats obtenus montrent par ailleurs que cette flexibilité fiscale serait propre à cette classe de contribuables puisque les contribuables ayant un revenu inférieur à 100 000\$ ne parviennent pas à esquiver une hausse de taux, même partiellement. Différents facteurs pourraient expliquer un tel état des faits.

D'abord, les revenus des contribuables de la classe moyenne sont généralement composés de revenu de travail, ce qui limite considérablement leurs échappatoires. En somme, seule une diminution du temps de travail ou le passage au travail au noir pourrait leur permettre de réduire leur revenu afin d'éviter une hausse.

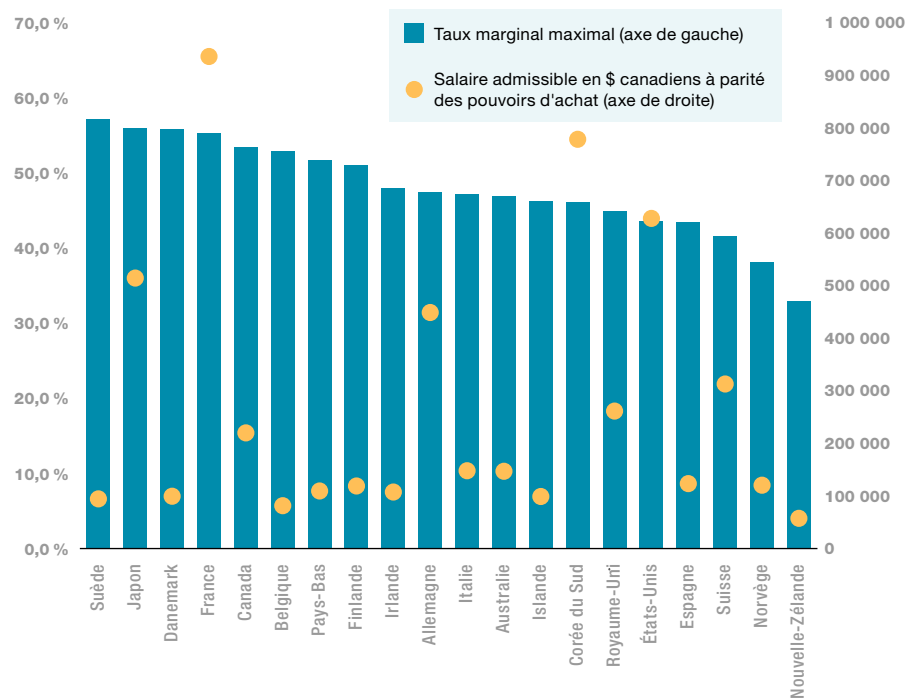
En revanche, le nombre d'échappatoires à la portée des contribuables s'accroît à mesure que leur revenu augmente et que les sources de ce dernier se diversifient. Par exemple, un professionnel peut réduire ses heures de travail pour ramener son revenu à un palier d'imposition inférieur et ainsi éviter la hausse, un propriétaire pourrait vendre son entreprise, un professionnel pourrait devancer sa retraite, etc. Les contribuables les mieux nantis peuvent par ailleurs utiliser les services d'un fiscaliste pour utiliser les voies légales de la planification et de l'évitement fiscal, et ainsi éviter un effort fiscal additionnel.

Est-ce dire que le fait de taxer davantage les plus riches ne constitue pas une solution de long terme? Pas nécessairement. En fait, le modèle estimé confirme l'existence d'une relation non linéaire entre les taux marginaux d'imposition et le revenu total. En d'autres termes, lorsque les taux marginaux d'imposition sont bas, il est possible d'augmenter les parts de revenus totaux détenues par la classe de revenu très élevé en augmentant les taux marginaux. Cependant il existerait un seuil prohibitif au-delà duquel les hausses supplémentaires du taux d'imposition seraient associées à des baisses des parts de revenus totaux. Ce seuil serait vraisemblablement dépassé au Québec et au Canada.

Tel qu'illustré au graphique 15, les hausses de 2013 et de 2016 ont mené les taux d'imposition des mieux nantis à des seuils pratiquement inégalés. Dans le groupe de pays OCDE20,²⁴ seuls la Suède, le Japon, le Danemark et la France ont des taux statutaires supérieurs à ceux du Canada,²⁵ le salaire admissible à ces taux au Japon et en France étant par ailleurs nettement plus élevé qu'ici. La marge de manœuvre des gouvernements du Québec et du Canada est donc mince et il serait mal avisé de se rabattre à nouveau sur les mieux nantis pour financer les contrecoups de la pandémie de la COVID-19.

GRAPHIQUE 15

TAUX MARGINAL MAXIMAL SUR LE REVENU PERSONNEL, 2018



24 Soit les pays de l'OCDE avec lequel le CPP compare annuellement le Québec dans sa publication *Productivité et prospérité au Québec – Bilan*. À l'origine, les pays qui composent le groupe OCDE20 ont été retenus selon l'accessibilité aux données historiques. Sur les 35 pays membres de l'OCDE, 20 pays ont ainsi été retenus pour les fins de l'analyse. La Grèce, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie, la République tchèque, la Hongrie, l'Estonie, la Lettonie, la République slovaque, la Pologne, la Turquie, le Luxembourg, le Chili, le Mexique et Israël ne font pas partie de ce classement.

25 Le taux correspond au taux marginal combiné maximal au Québec.

BIBLIOGRAPHIE

Auten, G. et R. Carroll (1994): “*Tax Rates, Taxpayer Behavior and the 1993 Act*”, Proceedings of the Eighty-Sixth Annual Conference of the National Tax Association, Columbus, Ohio, p. 6-12.

Auten, G. et R. Carroll (1995): “*Behavior of the Affluent and the 1986 Tax Reform Act*”, Proceedings of the Eighty-Seventh Annual Conference of the National Tax Association, Columbus, Ohio, p. 70-76.

Feldstein, M. (1995): “*The Effect of Marginal Tax Rates on Taxable Income: A Panel Study of the 1986 Tax Reform Act*”, Journal of Political Economy, 103(3): 551-572.

Gagné, R., J. Nadeau et F. Vaillancourt (2004): “*Réactions des Contribuables aux Variations des Taux Marginaux d’Impôt: une Étude portant sur des Données de Panel au Canada*”, L’Actualité Économique, 80(2-3) : 383–404.

Giertz, S. (2007): “*The Elasticity of Taxable Income over the 1980s and 1990s*”, National Tax Journal, 60(4): 743-768.

Gruber, J. et E. Saez (2002): “*The elasticity of taxable income: evidence and implications*”, Journal of Public Economics, 84: 1–32.

Kopczuk, W. (2005): “*Tax Bases, Tax Rates and the Elasticity of Reported Income*”, Journal of Public Economics, 89(11-12): 2093–2119.

Lindsey, L. B (1987): “*Individual Taxpayer Response to Tax Cuts: 1982-1984, with Implications for the Revenue Maximizing Tax Rate*”, Journal of Public Economics, 33: 173-206.

Milligan, K. et M. Smart (2015a): “*Taxation and Top Incomes in Canada*”, Canadian Journal of Economic, 48(2): 655-81.

Milligan, K. et M. Smart (2015b): “*Provincial Taxation of High Incomes: The Effects on Progressivity and Tax Revenue*”, in David A. Green, W. Craig Riddell, and France St-Hilaire, eds., *Income Inequality: The Canadian Story* (Montreal: Institute for Research on Public Policy, 2015), 479-507.

Saez, E, J. Slemrod et S. Giertz (2012): “*The Elasticity of Taxable Income with Respect to Marginal Tax Rates: A Critical Review*”, Journal of Economic Literature, 50(1): 3–50.

Weber, C. (2014): “*Toward Obtaining a Consistent Estimate of the Elasticity of Taxable Income using Difference-in-Differences*”, Journal of Public Economics, 117: 90–103.

SOURCE DES DONNÉES

GRAPHIQUE 1

Statistique Canada. Revenus, dépenses et solde budgétaire – Administrations publiques, comptes économiques provinciaux et territoriaux.
Tableau CANSIM 36-10-0450-01 (anciennement CANSIM 384-0047).

GRAPHIQUE 2

Deloitte. Tableaux sur les taux d'imposition – Archives.
Impôt sur le revenu des particuliers. PwC. Renseignements fiscaux – Canada 2019.

GRAPHIQUE 3

Deloitte. Tableaux sur les taux d'imposition – Archives. Impôt sur le revenu des particuliers.
PwC. Renseignements fiscaux – Canada 2019.
Revenu Québec. Taux d'imposition pour l'année 2019.

GRAPHIQUE 4

Deloitte. Tableaux sur les taux d'imposition – Archives. Impôt sur le revenu des particuliers.

GRAPHIQUE 5

Deloitte. Tableaux sur les taux d'imposition – Archives. Impôt sur le revenu des particuliers.
PwC. Renseignements fiscaux – Canada 2019.
Revenu Québec. Taux d'imposition pour l'année 2019.

GRAPHIQUE 6

Agence du revenu du Canada. Trousse d'impôt pour 2019.
Revenu Québec. Taux d'imposition pour l'année 2019.

GRAPHIQUE 7

Deloitte. Tableaux sur les taux d'imposition – Archives. Impôt sur le revenu des particuliers pour 2015 et 2016.
Agence du revenu du Canada. Trousse générale d'impôt et de prestations pour 2015 et 2016.

GRAPHIQUE 8

Revenu Québec. Taux d'imposition et seuils de revenu pour 2015 et 2016.
Agence du revenu du Canada. 5005-SI TI générale 2015 et 2016 – Annexe I – Impôt fédéral.

GRAPHIQUE 9

Agence du revenu du Canada. Statistiques sur l'impôt des particuliers par fourchette d'imposition (années d'imposition 2015 et 2016).
Tableau 3 : Impôt fédéral net par province ou territoire et fourchette d'imposition.

GRAPHIQUE 10

Statistique Canada. Produit intérieur brut, en termes de dépenses, Canada, trimestriel.
Tableau CANSIM 36-10-0104-01 (anciennement CANSIM 380-0064).

GRAPHIQUE 11

Agence du revenu du Canada. Statistiques sur l'impôt des particuliers par fourchette d'imposition (années d'imposition 2015, 2016 et 2017).
Tableau 3 : Impôt fédéral net par province ou territoire et fourchette d'imposition.

GRAPHIQUE 12

Ministère des finances et revenu Québec. Statistiques fiscales des particuliers – année d'imposition 2016. Tableau 1 : Nombre de contribuables, revenu total et impôt à payer selon la tranche de revenu total – 1980-2016.

TABLEAU I

Calculs des auteurs dans le document technique expliquant la démarche empirique.
Tableau 5 : Élasticités du revenu total et du nombre de contribuables.

GRAPHIQUE 13

Calculs des auteurs.

GRAPHIQUE 14

Calculs des auteurs.

GRAPHIQUE 15

OECD.Stat. Table I.7. Top statutory personal income tax rates (2019).